



Syndicalistes pas voyous ! Mais eux ?



Déclaration Fédération des Travailleurs de la Métallurgie-CGT

Montreuil, le 10 février 2014

« Dans la prison de Nantes, il y avait un prisonnier qui se demandait ce que l'on pensait de lui... ». Cette chanson deviendra peut-être dans quelques temps l'hymne de Monsieur Denis Gautier- SAUVAGNAC.

La sentence est tombée hier, l'organisateur des caisses noires de l'UIMM écope de 3 ans de prison dont 1 an ferme et 375 000 euros d'amende. Ces acolytes ont de la prison avec sursis et des amendes. Nous sommes rassurés, maintenant que les 600 millions d'euros ont disparu, Denis Gautier- SAUVAGNAC ne manquera pas de valises pour y mettre ses chemises, ses chaussettes... si la route de la prison s'ouvre devant lui. Il faut toutefois remarquer que pour ces messieurs la justice en procédure accélérée n'existe pas. **Mieux vaut être « un mafieux de la Haute plutôt qu'un simple syndicaliste qui refuse de se plier aux tests ADN ou un syndicaliste CGT comme Claudio CALFUQUIR, licencié par la direction de Dassault Aviation pour délit de défense des intérêts des salariés.**

Il était affligeant d'entendre les commentaires de l'avocat de D Gautier-SAUVAGNAC qui s'indignait de la disproportion de la peine avec les faits. Nous pouvons nous demander ce qu'en penserait Jean VALJEAN qui en 1796 fut condamné à 5 ans de bague pour le vol d'un pain. Et que dire de ces ministres des finances, dont l'un a occupé les plus hautes fonctions institutionnelles, qui ont tout utilisé pour organiser l'omerta sur l'affaire UIMM ?

SERIONS-NOUS DANS UNE SOCIETE DE CLASSE ?

Les plus protégés et les plus assistés, ce n'est pas cette jeune femme de 48 ans qui écrit au journal « l'Humanité » pour exposer sa souffrance de salariée « jetée du travail », qui doit aller jusqu'à la prostitution pour remplir le frigo, ce n'est pas cet ouvrier qui se meurt étouffé par l'amiante, ce n'est pas ce cadre qui se suicide à cause du travail, ce n'est pas le délégué du personnel qui se fait licencier pour assistance à ces collègues... Non ce ne sont pas eux et leurs frères de classe qui sont surprotégés. Eux, ils ont leur dignité de salariés et de citoyens fait d'honnêteté.

La décision de la justice aujourd'hui, concernant Denis Gautier-SAUVAGNAC et ses acolytes, marque la reconnaissance d'un système mafieux. La condamnation de D Gautier-SAUVAGNAC, en première instance, est un petit coin de ciel bleu, même si pour lui (DGS), les barreaux risquent de lui gâcher la pureté de cet horizon fait de bleu.

Nous ne nous apitoierons pas sur le sort de D Gautier-SAUVAGNAC, cet énarque, inspecteur des impôts, qui n'a jamais mis les pieds dans une usine. Toutefois, demeure posée la question de l'utilisation des 600 millions d'euros et à qui ils ont profité.

La condamnation ne porte que sur 16,5 millions disparus en liquide entre 2000 et 2007. De ce point de vue, le ciel demeure toujours aussi opaque. La lumière reste encore à faire sur l'ensemble de l'affaire de l'UIMM.

Le président de la République actuel a baptisé sa dernière trouvaille pour détourner de l'argent public vers les poches de ces messieurs aux gros cigares « le Pacte de responsabilité ». Faut-il vous rappeler, monsieur le Président, que l'entreprise c'est d'abord les salariés. Nous vous proposons de revoir votre copie sur le fond et la forme pour mettre en place « un pacte social ».

Le 6 février 2014, la CGT a donné le ton revendicatif et nous allons poursuivre notre campagne sur le coût du capital.

ENSEMBLE POUR DE NOUVELLES CONQUETES

Les sommes perçues par les syndicats

Entre 2002 et 2007, en euros



Les échos 07/10/2013

UIMM : l'affaire a bouleversé les règles du dialogue social

Le séisme de l'affaire de la « caisse noire » de l'UIMM a engendré une révolution majeure qui n'est pas encore achevée.

Sept ans après la révélation du scandale, le jugement d'hier signe la conclusion d'une affaire qui a défrayé la chronique fin 2007, tout au moins temporairement puisqu'il va y avoir appel. Le séisme qu'elle provoqua à l'époque a engendré une révolution majeure du dialogue social à la française qui n'est pas encore achevée.

En avril 2008, une fois Denis-Gautier-SAUVAGNAC sorti de la négociation, le patronat aboutissait à un accord avec la CFDT et la CGT asseyant la représentativité syndicale sur l'audience dans le salariat. Après une période transitoire qui s'achèvera en 2017, la loi qui a été tirée de cette position commune va profondément remodeler le paysage syndical dans un sens qui va à l'exact opposé du modèle que défendait la Métallurgie, assis sur le trio FO-CFTC-CGC. Or leurs résultats aux premières élections de représentativité, en 2013, ont montré qu'ils représentaient à eux trois moins d'un tiers des salariés de la branche.

Tout au long de l'instruction, les mis en cause ont repris les mêmes éléments de langage, expliquant selon les termes de l'un d'entre eux qu'il s'agissait « d'aider les syndicats existants car ils étaient nécessaires au dialogue social et [qu'] il n'a jamais été question d'achat des signatures ou de corruption ». Si Denis-Gautier-SAUVAGNAC s'est tu, d'autres se sont chargés de justifier cette affirmation par le fait que la CGT aurait elle aussi bénéficié d'enveloppes en liquide, instillant le doute sur la probité de tous les acteurs syndicaux. Mais si tous les syndicats souffrent d'une insuffisance d'adhérents, les plus petits sont sans conteste bien plus dépendants des subsides et autres subventions que les autres.

L'autre conséquence de l'affaire de l'UIMM a concerné le financement des organisations patronales et syndicales, sur lequel une étape supplémentaire va être franchie avec la future loi sur la formation. Dès 2008, a été imposée une obligation de publication des comptes. Un pas important qui va être amplifié avec la transposition de la même obligation aux comités d'entreprise, mais qui a un goût d'inachevé car le non-respect des règles et obligations ne comporte pas de véritables sanctions.

Extrait les échos 11/02/2014